

Tarif des douanes (n° 2)

à l'égard des cerises et des tomates de serre, en Colombie-Britannique. Je remercie le ministre d'avoir pris ces mesures, qui étaient absolument vitales. Peut-être a-t-il fallu longtemps pour en arriver là et je n'ai rien à redire.

Cependant, les ministres du gouvernement ont fait la même déclaration au cours des années. Ils nous ont dit que si des problèmes se posaient, nous devrions les leur signaler et qu'ils modifieraient la situation. Ce sont les deux seuls cas, depuis que le gouvernement est au pouvoir, où les droits ont été rétablis après avoir été supprimés par suite de démarches effectuées par des délégations qui présentaient des mémoires au gouvernement. Je ne crois pas que cette mesure ne dure qu'un an. Bien que le ministre ait signalé que le bill indique la date à laquelle ces mesures ne seront plus en vigueur, j'ai peur qu'elles ne deviennent superflues et que nous en revenions aux droits de douane qui existaient au départ.

Il y a un petit article échappatoire qui stipule que cette question sera révisée avant l'expiration du projet de loi. Je crains que le gouvernement ne se contente pas de maintenir les diminutions de droits de douane prévues dans le projet de loi à l'étude mais qu'il y apporte également des atouts. Il se peut qu'à cette date, une autre liste soit présentée au Parlement en vue d'augmenter les diminutions des droits de douane car le gouvernement dit qu'il s'intéresse au libre-échange entre les nations. Ce qui m'inquiète toujours lorsque j'entends le gouvernement parler de libre-échange entre les nations, c'est que cela semble signifier une chose pour notre gouvernement et une autre pour tous les autres pays avec lesquels nous commerçons.

Nous n'avons pas de barrières douanières avec les autres pays et lorsque nous protestons en tant que producteurs, nos protestations ne sont pas entendues et nous n'avons aucun moyen de corriger la situation lorsque les marchandises sont écoulees à perte dans notre pays. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement adopte cette attitude à l'égard des producteurs de matières premières. La mesure dont la Chambre est saisie prouve que le gouvernement n'accorde aucune importance aux producteurs de matières premières. Jamais dans l'histoire de notre pays les producteurs d'aliments ont-ils été plus importants et jamais non plus ne devrions-nous étudier les projets de loi de cette nature plus succinctement que maintenant puisque les premiers producteurs du pays ne peuvent souffrir financièrement plus longtemps si nous voulons les conserver à leur fonction. Il est troublant de constater le nombre de producteurs de notre pays qui cherchent à immigrer dans d'autres pays pour entreprendre la production de denrées alimentaires là où le climat économique est plus favorable qu'au Canada.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 5 heures, la Chambre passe aux initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui. Avant de mettre en délibération les avis de motion, je signale aux députés qu'un débat spécial est prévu pour 8 heures ce soir.

[M. Danforth.]

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

LA LOI DES SUBSIDES

PROJET DE MESURE SPÉCIALE PRÉVOYANT
L'INCORPORATION DE TOUT PROGRAMME D'UN COÛT
ANNUEL SUPÉRIEUR À CINQ MILLIONS DE DOLLARS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, lorsqu'un programme gouvernemental prévoit une dépense annuelle de deniers publics supérieure à cinq millions de dollars à une fin qui n'est prévue que par une loi portant affectation de crédits et que le programme reste en vigueur pendant plus d'une année financière, le gouvernement devrait proposer une mesure visant à incorporer un tel programme à une loi distincte et précise.

—Monsieur l'Orateur, en défendant ma motion, je voudrais consigner au hansard les considérations fondamentales qui m'ont d'abord poussé à la présenter. Je vise à restaurer le contrôle du Parlement sur les questions dont il devrait pouvoir s'occuper. Je pense qu'il est fondamental à notre forme de démocratie parlementaire que le gouvernement ne puisse échapper à sa responsabilité morale de présenter des mesures législatives relatives aux programmes comportant des dépenses majeures de deniers publics. Cette obligation pèse encore plus lourdement sur le gouvernement lorsque ces programmes sont permanents ou repris d'année en année.

• (1700)

Le gouvernement a créé beaucoup trop de programmes de ce genre sans chercher à obtenir le consentement du Parlement, sans nous donner l'occasion d'étudier les principes qui devraient être à la base de ces programmes ni les mesures de sécurité sous forme de contrôles des opérations et des finances sur lesquelles nous devrions pouvoir insister. Le gouvernement a de plus en plus tendance à se fier à des palliatifs à court terme pour la création d'emplois.

La motion dit que lorsqu'un programme gouvernemental prévoit une dépense annuelle de deniers publics supérieure à cinq millions de dollars à une fin qui n'est prévue que par une loi portant affectation de crédits et que le programme reste en vigueur pendant plus d'une année financière, le gouvernement devrait proposer une mesure visant à incorporer un tel programme à une loi distincte et précise.

L'argument qui m'amène à présenter cette motion peut se résumer comme suit: si des programmes de cette nature et de cette importance méritent d'être mis en œuvre et d'être maintenus, ils méritent, —non, monsieur l'Orateur, ils exigent— en terme de suprématie parlementaire de se fonder sur une loi. Faire moins que cela est usurper les droits et prérogatives du Parlement.

C'est dans le domaine des programmes de main-d'œuvre que le gouvernement a le plus ouvertement court-circuité le Parlement et c'est par conséquent dans ce domaine que je désire concentrer mes remarques. Sans recherches poussées, il est impossible d'identifier tous les programmes contraires à ma prémisse. Le PIL, Perspectives-Jeunesse et les Programmes locaux d'aide à la création d'emplois sont les plus évidents. Le programme des Horizons Nouveaux, bien qu'il ne s'agisse pas directement d'un programme au niveau de l'emploi, en est certainement un autre.

C'est surtout dans le domaine des programmes de main-d'œuvre que le gouvernement a failli à ses responsabilités